

PRAGA ASSURANCES



VOS GARANTIES DE PRÉVOYANCE

RENTE DE CONJOINT SURVIVANT

Une Rente de conjoint survivant pour votre époux(se).*

Sans condition d'âge

+

Calculée sur 60 % des points retraite RCO Cavamac acquis

Exemple :

60 000 points

=

Rente annuelle de
13 150 €

Inférieur à 30 000 points

=

Rente annuelle
minimum de 6 575 €

RENTE EDUCATION

Une Rente d'éducation pour votre/vos enfants.*

Versée jusqu'à 21 ans à l'enfant fiscalement à charge, et jusqu'à 25 ans si poursuite d'études



Montants bruts de la rente au 1er janvier 2022 :

- 4 209,00 € /an jusqu'à 11 ans,
- 8 417,00 € /an entre 12 et 18 ans,
- 12 625,00 € /an de 19 à 25 ans.



À NOTER

Le versement des rentes est assuré par AXA France Vie en qualité de représentant des co-assureurs.

*Retrouvez le détail des conditions dans la notice d'information.

COMMENT DÉCLENCHER LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE ?

① Informez PRAGA du décès de l'agent général et envoyez les documents suivants à partir du formulaire de contact disponible sur votre espace personnel ou à l'adresse

relations.clients@praga-assurances.fr :

- l'acte de décès,
- le livret de famille dans son intégralité,
- un extrait d'acte de naissance de l'agent décédé,
- un extrait d'acte de naissance du conjoint(e), comportant les mentions marginales conformes à la situation actuelle,
- la copie de la pièce d'identité du conjoint(e) et des enfants,
- le RIB du conjoint(e) et des enfants majeurs,
- le dernier avis d'imposition,
- le certificat de scolarité pour chaque enfant à charge fiscalement,
- les coordonnées du notaire chargé de la succession.

② A réception des documents, nous nous chargeons de l'instruction de votre dossier.

Nous vous rappelons que vous pouvez, en qualité de veuf(ve), bénéficier d'un maintien des garanties santé PRAGA 100% à titre gratuit pendant un an.
Prenez contact avec nos services pour demander cette couverture.



AXA France Vie. S. A. au capital de 487 725 073,50 € – 310 499 959 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 • Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le code des Assurances.

PRAGA est une association de prévoyance et de retraite des agents généraux d'assurance de type "association loi de 1901" créée conformément aux dispositions de la loi n°94-126 du 11 février 1994, dite "loi Madelin" et du décret n°94-775 du 5 septembre 1994. PRAGA 30, rue Olivier Noyer CS n°51432 75676 Paris Cédex 14 - 01 81 69 36 30 - relations.clients@praga-assurances.fr